



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-158 modifiant le règlement de construction no. 2013-057 .

Ce règlement peut être consulté au bureau temporaire de l'hôtel de ville situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu, le 18 avril 2024, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour d'avril 2024

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière